

## AMUNDI HORIZON

**FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit français**

Société de gestion

**Amundi Asset Management**

Sous déléguataire de gestion comptable en titre  
**CACEIS Fund Administration France**

Dépositaire

**CACEIS BANK**

Commissaire aux comptes  
**DELOITTE & ASSOCIÉS**

### Sommaire

	Pages
<b>Compte rendu d'activité</b>	<b>3</b>
<b>Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue</b>	<b>9</b>
<b>Informations spécifiques</b>	<b>11</b>
<b>Informations réglementaires</b>	<b>12</b>
<b>Certification du Commissaire aux comptes</b>	<b>18</b>
<b>Comptes annuels</b>	<b>23</b>
Bilan Actif	24
Bilan Passif	25
Hors-Bilan	26
Compte de Résultat	27
<b>Annexes aux comptes annuels</b>	<b>28</b>
Règles et méthodes comptables	29
Evolution de l'Actif net	33
Compléments d'information	34
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	41
Inventaire	42
<b>Annexe(s)</b>	<b>43</b>
Caractéristiques de l'OPC	44
Loi Energie Climat (LEC)	47

### Compte rendu d'activité

#### Juin 2023

Les actions mondiales ont fortement progressé ce mois-ci, les investisseurs spéculant sur la résilience de l'économie et les différentes décisions de politiques monétaires des banques centrales. Après une légère correction au mois de mai, le MSCI World AC (+5,3%) préserve sa tendance haussière depuis le début de l'année (+12,9%). Les Etats Unis (+6,5%) ont surperformé les marchés européens (+2,3%). Les marchés de la Zone Euro (+3,6%) font mieux avec en tête l'Italie (+8,3%), l'Espagne (+6%) et la France (+3,9%). Hors zone euro, le marché suédois progresse de +2,9%, suivi du marché britanniques (+1%). Le marché nippon (+7,6%) ressort en tête des marchés développés en juin. Le MSCI pays émergents sous-performe (+2,9%) malgré la forte progression des marchés sud-américains (+5,8%) et du marché chinois (+3,7%). En Europe au niveau sectoriel, tous les secteurs sont en hausse sauf la santé (-0,8%) et les services de communications (-2,6%). En tête, le secteur bancaire (+7,2%) et la consommation discrétionnaire (+5,7%). Les valeurs cycliques ressortent gagnantes ce mois-ci face aux valeurs défensives (+3,3% vs 0,7%). En Europe, les valeurs de croissance (+1,7%) sous-performent les valeurs dites « Value » (+3%).

#### Juillet 2023

Les chiffres de la zone euro ont été mitigés en juillet. De nombreux indicateurs mensuels ont déçu, à commencer par les enquêtes de conjoncture comme les PMI ou l'IFO. Les difficultés sont restées sévères dans l'industrie (notamment en raison de stocks excessif et des effets du ralentissement chinois) et l'activité a semblé s'affaiblir aussi dans les services. Cependant, les chiffres de la croissance du PIB du T2 ont tout de même apporté une bonne surprise, montrant une progression de 0,3% après deux trimestres de léger repli. Les différences entre pays ont été assez importantes, la France et l'Espagne (où l'industrie pèse une part moindre du PIB) faisant mieux que l'Italie et l'Allemagne. Par ailleurs, la confiance des ménages, quoique toujours faible, a continué de s'améliorer et le taux de chômage est resté au plus bas (6,5% en mai). L'inflation a continué de refluer graduellement, l'indice général affichant une hausse de 5,3% sur 12 mois en juillet (après 5,5% en juin). Cependant, la décélération peine toujours à se propager à l'indice sous-jacent, dont la hausse est restée inchangée à 5,5%. Les actions mondiales ont continué de progresser en juillet, les investisseurs étant satisfaits des différentes décisions de politiques monétaires des banques centrales. Le MSCI World AC (+3,1%) a préservé sa tendance haussière depuis le début de l'année (+16,3%). Les Etats Unis (+3,3%) ont surperformé les marchés européens (+1,4%). Les marchés de la Zone Euro (+1,8%) ont fait mieux, avec en tête l'Italie (+4,8%), l'Allemagne (+2%) et les Pays-Bas (+1,6%). En Europe, la hausse a concerné tous les secteurs sauf l'IT (-1,1%) et les services aux collectivités (-1,6%). L'immobilier (+10,9%) et le secteur bancaire ont se sont hissés en tête du palmarès (+5,1%). Les valeurs cycliques sont ressorties gagnantes ce mois-ci face aux valeurs défensives (+1,9% contre 0,7%). En Europe, les valeurs de croissance (+0,2%) ont sous-performé les valeurs dites « Value » (+2,7%).

#### Août 2023

Les signes de ralentissement ont continué de s'accumuler sous l'effet de la hausse des taux mais aussi de difficultés spécifiques à l'industrie, alors que l'inflation est toujours très élevée. Les principaux indicateurs du climat des affaires (PMI et IFO notamment) ont montré, en août, une aggravation de la contraction dans le secteur manufacturier et une dégradation dans les services. L'économie allemande, en particulier, semble de plus en plus à la peine du fait du poids important qu'y occupe l'industrie. Le marché du travail, cependant, résiste toujours au ralentissement : le taux de chômage s'est maintenu à 6,4% en juillet pour l'ensemble de la zone euro, soit le plus bas depuis la création de la monnaie unique. L'inflation, pour sa part, a interrompu sa baisse en août, se maintenant à 5,3% sur 12 mois (le même rythme qu'en juin), en partie du fait d'un rebond des prix de l'énergie. En revanche, l'inflation sous-jacente a légèrement reflué (également à 5,3%, après 5,5% en juillet). Ch. Lagarde, présidente de la BCE, a indiqué que d'autres hausses de taux étaient possibles, et attiré l'attention sur les facteurs qui pourraient conduire l'inflation à rester durablement élevée. Correction des marchés d'actions en août, suite à la forte hausse des taux longs, au-dessus de 4% sur le 10 ans américain, alors que la saison des résultats, porteuse jusque-là, était bien avancée. Le MSCI Emu recule de -3,08%, les Etats-Unis de -1,9% et le Japon est stable (0%). Dans la zone Euro, les secteurs cycliques (-3,9%) corrigent plus que les secteurs défensifs (-0,9%). De même les valeurs de croissance (-4,3%) lâchent plus de terrain que les valeurs « value » (-1,8%). Ainsi, la consommation discrétionnaire (-6,4%) ressort en bas de classement. A l'opposé, l'énergie (+4%) profite de la remontée des prix du brut, avec le secteur immobilier ce sont les deux seuls secteurs en hausse sur le mois.

### Septembre 2023

Les indicateurs économiques sont restés très moroses en septembre en zone euro, quoiqu'avec quelques signes de stabilisation même si le risque de récession n'a pas disparu. Les indices PMI se sont maintenus sur des niveaux indiquant une contraction de l'activité dans l'industrie comme dans les services, mais le rythme de détérioration dans ces derniers a été moindre qu'en août. Par ailleurs, la propagation du ralentissement économique au marché du travail est restée limitée, le taux de chômage étant, à 6,4% en août, à son niveau le plus bas depuis la création de la zone euro. Une bonne surprise est venue de l'inflation, dont le fort reflux a dépassé les attentes en septembre : la progression de l'indice global a été ramenée à 4,3% sur 12 mois (après 5,2% en août). La correction des marchés d'actions qui a commencé en août s'est prolongée ce mois-ci. Les actions mondiales ont souffert, le MSCI ACWI perdant -3,6%. Les Etats-Unis reculent de -4,8% et sous-performent l'Europe (-1,4%). Les marchés de la Zone Euro (-3,3%) font moins bien, avec comme principales lanternes rouges les Pays-Bas (-5,8%) et le Portugal (-4%). En Europe au niveau sectoriel, les valeurs dites « Value » (+1,1%) surperforment les valeurs de croissance (-3,8%). En tête, le secteur de l'énergie (+7,5%) et le secteur bancaire (+2,9%). Le secteur technologie de l'information (-6,1%) ainsi que celui des produits de consommation discrétionnaire (-5,8%) ont fortement été pénalisés par la hausse des taux longs.

### Octobre 2023

La situation économique est restée très atone en octobre. Les indicateurs du climat des affaires ont continué de montrer une contraction de l'activité, plus marquée dans l'industrie que dans les services. En fin de mois, les chiffres de la croissance économique du T3 ont fait état d'un léger recul du PIB de la zone euro par rapport au T2, avec des différences entre pays (progression tangible en Espagne, légère en France, surplace en Italie et léger repli en Allemagne). Un peu plus tôt, les enquêtes portant sur le secteur bancaire ont montré une raréfaction de l'offre et de la demande de crédit. L'inflation, en revanche, a réservé de bonnes surprises : la progression sur 12 mois de l'indice général des prix n'a été que de 2,9% en octobre (bien moins qu'attendu et en net reflux après 4,3% en septembre), et la décélération de l'indice sous-jacent a continué, à 4,2% (après 4,5%). Comme attendu, la BCE s'est abstenue de tout mouvement sur ses taux directeurs lors de son comité de politique monétaire de novembre. Elle a, en revanche, indiqué que toute discussion au sujet de baisses de taux était prématurée, et n'a pas fait de nouvelle annonce concernant les modalités de réduction de son bilan. La correction des marchés d'actions, amorcée en août, s'est prolongée en octobre. La hausse des taux longs américains, conjuguée aux bénéfices décevants de certains grands noms de la technologie, ont fortement impactés les actions. Le rendement du Trésor américain à 10 ans a atteint 5% pour la première fois depuis juillet 2007. Le MSCI ACWI perd -2,8%. Les Etats-Unis reculent de -2,4% mais surperforment l'Europe (-3,5%). Les marchés de la Zone Euro (-3,3%) font légèrement mieux avec en tête le Portugal (+0,8%). Hors zone euro, le marché suisse (-5,1%) a particulièrement souffert. En Europe, les secteurs cycliques (-3,8%) corrigent plus que les secteurs défensifs (-2,9%). Les secteurs de la banque (-6,3%), de la santé (-5,5%) et de la consommation discrétionnaire (-5,3%) sont les principaux contributeurs de la baisse en octobre. En Europe, les valeurs de croissance (-3,2%) surperforment les valeurs dites « Value » (-3,8%).

### Novembre 2023

Les marchés d'actions ont fortement rebondi en novembre. Le rendement américain à 10 ans a chuté de près de 50 point de base sur le mois. Les actions mondiales en ont profité, le MSCI ACWI gagnant +7,9%. Les Etats-Unis ont progressé de 9,2%, surperforment l'Europe (+5,6%). Les marchés de la zone euro (+7,8%) ont fait mieux, avec comme principaux contributeurs l'Allemagne (+9,8%) et les Pays-Bas (+9,8%). Hors zone euro, le marché britannique (+1,8%) n'a pas su profiter pleinement du rebond notamment du fait de son exposition aux secteurs de l'énergie et des matériaux. Le marché nippon (+5,9%), en revanche, s'est joint au rallye. Le MSCI pays émergents a progressé (+6%), entraîné par la dépréciation du dollar et la bonne performance du marché sud-coréen (+11%). En Europe, au niveau sectoriel, les valeurs dites « value » (+4,3%) sous-performent les valeurs de croissance (-7%). En tête, le secteur de l'immobilier (+14,2%) et le secteur de l'IT (+13,6%), sensibles taux d'intérêt. Le secteur de l'énergie (-2,6%) est le seul à finir le mois en territoire négatif.

### Décembre 2023

Le rallye des actions mondiales, qui a commencé en novembre, s'est prolongé ce mois-ci en réaction à la forte baisse généralisée des taux longs. Le 10 ans américain a en effet chuté de près de 50 pb en décembre. Les actions mondiales en ont profité, le MSCI ACWI gagnant +4,1%. Les Etats-Unis progressent de 4,9% et surperforment l'Europe (+3,1%). Les marchés de la zone euro (+3,1%) affichent une performance similaire, avec comme principaux contributeurs les Pays-Bas (+6,1%) et le Portugal (+3,4%). Hors zone euro, le marché suédois (+7,6%) a su tirer son épingle du jeu en décembre. Le marché britannique (+3,5%) a aussi profité de

la tendance haussière. En revanche, le marché nippon (-0,7%) est à contre tendance et finit le mois en territoire négatif. Le MSCI pays émergents avance (+2,8%) entraîné par la dépréciation du dollar et la bonne performance du marché indien (+7,8%). En Europe, au niveau sectoriel, les valeurs dites cycliques (+4,4%) l'emportent face aux valeurs défensives (+0,8%). En tête, le secteur de l'immobilier (+11,6%) et le secteur industriel (+6,3%). Le secteur de l'énergie (-1,6%) est le seul secteur finissant le mois en territoire négatif. En Europe, les valeurs de croissance (+3,3%) surperforment les valeurs dites « value » (+2,8%).

### Janvier 2024

Un début d'année dans le vert pour les actifs risqués. La saison des résultats qui vient tout juste de débiter a poussé les actions à la hausse ce mois-ci, avec comme secteurs phares la technologie et le luxe, affichant des résultats au-dessus des attentes. Les actions mondiales en ont bénéficié, le MSCI ACWI gagnant +1,2%. Les Etats-Unis progressent de 1,5% et surperforment l'Europe (+1,2%). Les marchés de la zone euro (+2,1%) font mieux, avec comme principaux contributeurs les Pays-Bas (+7,8%) et la France (+1,7%). Hors zone euro, le marché suédois (-1,7%) ainsi que le marché britannique (-1,3%) sont à contre tendance en janvier. Toujours côté marchés développés, le marché japonais (+8,5%) a su tirer son épingle du jeu ce mois-ci. Le MSCI pays émergents recule (-3,5%) entraîné par la contre-performance du marché chinois (-10,4%) malgré son sursaut en fin de mois. En Europe au niveau sectoriel, les valeurs dites cycliques (+1,5%) l'emportent face aux valeurs défensives (+0,8%). En tête, le secteur de la technologie (+9,7%) et le secteur des services de communications (+3,4%). Le secteur des matériaux (-4,1%), le secteur des services publics (-3,9%) ainsi que le secteur de l'énergie (-3%) sont ceux qui ont connu les plus fortes baisses ce mois-ci. En Europe, les valeurs de croissance (+2,7%) surperforment les valeurs dites « Value » (-0,3%).

### Février 2024

Les investisseurs ont acheté le scénario du « soft landing », entraînant à la hausse les marchés d'actions ce mois-ci. Par ricochet, les actions mondiales ont bénéficié, le MSCI ACWI gagnant +4,5%. Les Etats-Unis progressent de 5,2% et surperforment l'Europe (+2,2%). Les marchés de la zone euro (+3,2%) font mieux, avec comme principaux contributeurs, l'Italie (+6,2%) et les Pays-Bas (+5,4%). Hors zone euro, le marché suédois (5%) a su tirer son épingle du jeu en février. Toujours côté marchés développés, le marché japonais (+5,4) affiche une performance positive ce mois-ci. Le MSCI pays émergents progresse (+5%) entraîné par la surperformance du marché chinois (+8,6%). En Europe, au niveau sectoriel, les valeurs dites cycliques (+4,3%) l'emportent face aux valeurs défensives (-1,4%). En tête, la consommation discrétionnaire (+7,7%), la technologie (+6,1%) et l'industrie (+6%). L'immobilier (-7,1%) ainsi que les services aux collectivités (-5,7%) enregistrent les plus forts reculs. En Europe, les valeurs de croissance (+4,2%) surperforment les valeurs dites « value » (0%).

### Mars 2024

Les marchés d'actions poursuivent leur ascension, soutenus par le ton « dovish » des banques centrales ainsi que par des chiffres économiques meilleurs qu'attendu. Par ricochet, les actions mondiales en ont bénéficié, le MSCI ACWI gagnant (+3,1%). Les Etats-Unis augmentent de (+3,1%) et sous-performent l'Europe (+4%). Les marchés de la zone euro (+4,3%) font mieux, avec comme principaux contributeurs l'Italie (+7,3%) et l'Espagne (+11,1%). Hors zone euro, le marché suédois (+3,0%) a su tirer son épingle du jeu en mars. Toujours côté marchés développés, la tendance haussière du marché nippon (+3,4%) a continué ce mois-ci. Le MSCI pays émergents progresse (+2,7%) entraîné par la surperformance du marché taiwanais (+9%) et sud-coréen (+6%). En Europe au niveau sectoriel, les valeurs dites cycliques (+4,3%) surperforment les valeurs défensives (+3,5%). En tête, le secteur bancaire (+9,1%), le secteur de l'immobilier (+8,2%) et le secteur de l'énergie (+6,8%). Le secteur des biens de consommation de base (+1,5%) ainsi que le secteur des biens de consommation cycliques (+2,2%) sont les grands perdants ce mois-ci malgré leurs performances positives. En Europe, les valeurs de croissance (+3,4%) sous-performent les valeurs dites « value » (+4,7%).

### Avril 2024

Les marchés actions ont souffert ce mois-ci, en raison de la crainte que la Réserve fédérale américaine n'assouplisse pas sa politique monétaire aussi rapidement qu'anticipé. En effet, des chiffres d'inflation plus fort qu'attendu, combinés à une résilience de la demande privée, ont forcé les investisseurs à réviser leurs prévisions de baisse de taux pour cette année. Les actions mondiales en ont pâti, le MSCI ACWI perdant (-2,9%). Les Etats-Unis reculent de -4,2% et sous-performent l'Europe (-1,3%). Les marchés de la zone euro (-2,5%) font moins bien, avec comme principaux détracteurs les Pays-Bas (-3,5%), l'Italie (-3,4%) et l'Allemagne (-3,3%). Hors zone euro, le marché britannique (+2,5%) a su tirer son épingle du jeu en avril du fait de sa forte exposition aux valeurs de l'énergie. Toujours côté marchés développés, le Japon (-1,1%) affiche

une performance négative ce mois-ci. Le MSCI pays émergents progresse (+1,2%) entraîné par la surperformance du marché chinois (+6,4%). En Europe, au niveau sectoriel, les valeurs dites cycliques (-2,7%) sous-performent les valeurs défensives (+1,3%). En tête, le secteur de l'énergie (+6,4%), le secteur bancaire (+2,9%) et le secteur de la santé (+1,3%). Le secteur de l'assurance (-5,8%) ainsi que le secteur des biens de consommations cycliques (-5,2%) et de la technologie (-5,6%) sont les grands perdants. En Europe, les valeurs de croissance (-2,7%) sous-performent les valeurs dites « value » (+0,3%).

### Mai 2024

Les marchés actions ont souffert ce mois-ci, en raison de la crainte que la Réserve fédérale américaine n'assouplisse pas sa politique monétaire aussi rapidement qu'anticipé. En effet, des chiffres d'inflation plus fort qu'attendu, combinés à une résilience de la demande privée, ont forcé les investisseurs à réviser leurs prévisions de baisse de taux pour cette année. Les actions mondiales en ont pâti, le MSCI ACWI perdant (-2,9%). Les Etats-Unis reculent de -4,2% et sous-performent l'Europe (-1,3%). Les marchés de la zone euro (-2,5%) font moins bien, avec comme principaux détracteurs les Pays-Bas (-3,5%), l'Italie (-3,4%) et l'Allemagne (-3,3%). Hors zone euro, le marché britannique (+2,5%) a su tirer son épingle du jeu en avril du fait de sa forte exposition aux valeurs de l'énergie. Toujours côté marchés développés, le Japon (-1,1%) affiche une performance négative ce mois-ci. Le MSCI pays émergents progresse (+1,2%) entraîné par la surperformance du marché chinois (+6,4%). En Europe, au niveau sectoriel, les valeurs dites cycliques (-2,7%) sous-performent les valeurs défensives (+1,3%). En tête, le secteur de l'énergie (+6,4%), le secteur bancaire (+2,9%) et le secteur de la santé (+1,3%). Le secteur de l'assurance (-5,8%) ainsi que le secteur des biens de consommations cycliques (-5,2%) et de la technologie (-5,6%) sont les grands perdants. En Europe, les valeurs de croissance (-2,7%) sous-performent les valeurs dites « value » (+0,3%).

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille AMUNDI HORIZON et de son benchmark s'établissent à :

- Part AMUNDI HORIZON (C) en devise EUR : 3,56% / 5,11% avec une Tracking Error de 1,23%.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

### Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AMUNDI EQUITY EURO CONSERVATIVE PART ZC	67 180 601,44	71 243 135,91
AMUNDI EURO STOXX 50 UCITS ETF DR - EUR C	75 500 778,76	39 887 953,17
AMUNDI ETF SHORT EURO STOXX 50 DAILY UCITS ETF	78 687 903,91	
AMUNDI FUNDS EUROLAND EQUITY RISK PARITY - J2		71 232 000,00
AMUNDI EQUITY EURO CONSERVATIVE PART I C		66 373 776,00
AMUNDI SERENITE PEA Part IC		23 854 765,87
AMUNDI EURO STOXX 50 DAILY (-1X) INVERSE UCITS	15 250 130,00	

# AMUNDI HORIZON

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	31/05/2024
<b>Part AMUNDI HORIZON</b>	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	

(1) par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable

(2) par rapport à l'actif net moyen

### **Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

### **Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue**

Le 03 avril 2024 Ajout Le dépositaire et la société de gestion appartiennent au même groupe; ainsi, et conformément à la réglementation applicable, ils ont mis en place une politique d'identification et de prévention des conflits d'intérêts. Si un conflit d'intérêt ne peut être évité, la société de gestion et le dépositaire prennent toutes les mesures nécessaires pour gérer, suivre et signaler ce conflit d'intérêt.

Le 03 avril 2024 Ajout La description des fonctions de garde déléguées, la liste des délégataires et sous délégataires du dépositaire et l'information relative aux conflits d'intérêt susceptibles de résulter de ces délégations sont disponibles sur son site internet : [www.caceis.com](http://www.caceis.com) ou gratuitement sur simple demande écrite. Des informations actualisées sont mises à disposition des porteurs sur demande.

Le 03 avril 2024 Ajout Les frais de transaction correspondent aux frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc...) prélevés sur l'OPC à l'occasion des opérations effectuées.

Le 03 avril 2024 Ajout Les frais de fonctionnement et autres services sont prélevés sur une base forfaitaire. Par voie de conséquence, le taux forfaitaire mentionné ci-dessous peut être prélevé lorsque les frais réels sont inférieurs à celui-ci ; à l'inverse, si les frais réels sont supérieurs au taux affiché, le dépassement de ce taux est pris en charge par la société de gestion.

Le 03 avril 2024 Modification A ces frais peuvent s'ajouter : des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ; des frais liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Le 03 avril 2024 Ajout Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de l'OPC pourront s'ajouter aux frais facturés à ce dernier et affichés ci-dessus.

Le 03 avril 2024 Ajout Liste des frais de fonctionnement et autres services.

Le 03 avril 2024 Ajout Frais et coûts d'enregistrement et de référencement.

Le 03 avril 2024 Ajout Frais et coûts d'information clients et distributeurs (dont notamment les frais liés à la constitution et de diffusion de la documentation et des reportings réglementaires et les frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs...)

Le 03 avril 2024 Ajout Frais et coûts des données.

Le 03 avril 2024 Ajout Frais de commissariat aux comptes.

Le 03 avril 2024 Ajout Frais liés au dépositaire et aux teneurs de compte.

Le 03 avril 2024 Ajout Frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable.

Le 03 avril 2024 Ajout Frais d'audit, frais fiscaux (y compris avocat et expert externe - récupération de retenues à la source pour le compte du fonds, 'Tax agent' local...) et frais et coûts juridiques propres à l'OPC.

Le 03 avril 2024 Ajout Frais et coûts liés au respect d'obligations réglementaires et aux reportings au régulateur (dont notamment les frais liés aux reportings, les cotisations aux Associations professionnelles obligatoires, les frais de fonctionnement du suivi des franchissements de seuils, les frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales...)

Le 03 avril 2024 Ajout Frais et coûts opérationnels.

Le 03 avril 2024 Ajout Frais et coûts liés à la connaissance client.

# AMUNDI HORIZON

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

Le 03 avril 2024 Ajout Tout ou partie de ces frais et coûts sont susceptibles de s'appliquer ou non en fonction des caractéristiques de l'OPC et/ou de la classe de part considérée.

Le 03 avril 2024 Modification Date de mise à jour du prospectus : 2 avril 2024

### Informations spécifiques

#### OPC à plus de 50%

La documentation juridique du Fonds prévoit qu'il peut investir à plus de 50% de son actif en titres d'autres OPC et indique, au titre des frais indirects, les taux maxima des commissions de souscription et de rachat, ainsi que des frais de gestion des OPC pouvant être détenus.

Conformément à la réglementation et au cours de l'exercice écoulé, ces OPC ont présenté en pratique des taux conformes à ceux mentionnés dans la note détaillée et repris dans le paragraphe « Frais de gestion ».

#### Droit de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et la décision de l'apport des titres sont définis dans le règlement du Fonds.

#### Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

#### Gestion de la liquidité

Conformément à la réglementation européenne, la société de gestion conduit régulièrement des tests de résistance, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité du fonds. Ces tests de résistance se caractérisent par des scénarios de manque de liquidité des actifs ou des demandes atypiques de rachat de parts.

#### Gestion des risques

La société de gestion a établi une politique de risque et un dispositif opérationnel de suivi et d'encadrement veillant à s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs. En particulier sa fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques de marché, de crédit, de liquidité ou opérationnels. Les systèmes et procédures de suivi font l'objet d'une adaptation à chaque stratégie de gestion pour conserver toute la pertinence du dispositif.

#### Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier :

Le % d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode brute est de 94,46%.

Le % d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode d'engagement est de 100,00%.

N.B : Un taux de 100% d'effet de levier correspond à un portefeuille sans effet de levier.

- Droit de rachat du collatéral : 100%.

### Informations réglementaires

#### Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de « Négociation » attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

#### Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernées par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de « Négociation » de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

#### Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

#### Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions « Compliance » et « Middle Office » de notre société disposent d'un droit de véto.

#### Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de « Négociation » se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions « Risques » et « Compliance ». Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

#### Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de « Négociation ».

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulée et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confier un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

#### Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : [www.amundi.com](http://www.amundi.com).

### Eligibilité PEA

La société de gestion assure un suivi quotidien du niveau de détention de titres éligibles au régime fiscal PEA afin de s'assurer que le portefeuille est en permanence investi de manière à respecter le seuil minimal exigé par la réglementation.

### Politique de Rémunérations

#### **Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire**

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 30 janvier 2023, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2022 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2023.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2023, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

#### **1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel**

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations versées par Amundi Asset Management (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) à l'ensemble de son personnel (1 923 bénéficiaires <sup>(1)</sup>) s'est élevé à 207 362 471 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 145 346 571 euros, soit 70% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 62 015 900 euros, soit 30% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

<sup>(1)</sup> Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2023, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations versées sur l'exercice (fixes et variables différées et non différées), 21 370 354 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (44 bénéficiaires), 15 185 244 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (56 bénéficiaires).

#### **1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt**

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

### 1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

#### *Critères quantitatifs :*

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette/demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

#### *Critères qualitatifs :*

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
  - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
  - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
  - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
  - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
  - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

### 2. Fonctions commerciales

#### *Critères quantitatifs :*

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

#### *Critères qualitatifs :*

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise

- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

### 3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

### Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

- Amundi produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus de 19 000 entreprises dans le monde<sup>1</sup>, selon une échelle qui va de « A » (pour les émetteurs aux meilleures pratiques ESG) à « G » (pour les moins bonnes pratiques ESG). Le score ESG obtenu vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur : capacité à anticiper et gérer les risques de durabilité ainsi que l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.
- Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, Amundi a fixé des normes minimales et des politiques d'exclusion sur des sujets critiques en matière de durabilité<sup>2</sup>. Ces Normes Minimales et cette Politique d'Exclusion sont appliquées aux portefeuilles gérés activement et aux portefeuilles ESG passifs et toujours dans le respect des lois et des réglementations applicables.

Pour la gestion passive, l'application de la politique d'exclusion diffère entre les produits ESG et les produits non ESG<sup>3</sup> :

- Pour les fonds passifs ESG : Tous les ETF ESG et fonds indiciels ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion d'Amundi,
- Pour les fonds passifs non ESG : Le devoir fiduciaire consiste à reproduire le plus fidèlement possible un indice. Le gestionnaire de portefeuille dispose donc d'une marge de manœuvre limitée et doit respecter les objectifs contractuels afin que l'exposition passive soit en parfaite adéquation avec l'indice de référence demandé. Les fonds indiciels/ETF d'Amundi, répliquant des indices de référence standards (non ESG) n'appliquent pas d'exclusions systématiques au-delà de celles imposées par la réglementation.

<sup>1</sup> Sources Amundi Décembre 2023

<sup>2</sup> Pour plus de détails se référer à la politique investissement responsable d'Amundi disponible sur le site [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

<sup>3</sup> Pour une vue exhaustive du champ d'application de la Politique d'Exclusion d'Amundi, veuillez-vous référer aux tableaux présentés en annexe page 37 de la Politique Générale Investissement Responsable d'Amundi

**Exclusions normatives** liées aux conventions internationales :

- mines anti-personnel et bombes à sous-munitions<sup>4</sup>,
- armes chimiques et biologiques<sup>5</sup>,
- armes à uranium appauvri,
- violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies<sup>6</sup>.

Exclusions sectorielles :

- armement nucléaire,
- charbon thermique<sup>7</sup>,
- hydrocarbures non conventionnels (représentant plus de 30% du chiffre d'affaires pour l'exploration et la production)<sup>8</sup>,
- tabac (*produits complets du tabac générant plus de 5% du chiffre d'affaires des entreprises*).

Concernant les politiques d'exclusions sectorielles :

- Charbon thermique

Amundi a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, Amundi a renforcé sa politique d'exclusion du charbon (règles et seuils) dans la mesure où son élimination progressive (calendrier 2030/2040) est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole.

Amundi exclut :

- Les sociétés d'exploitation minières, de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets de charbon thermique, bénéficiant d'un statut autorisé, et qui sont en phase de construction,
- Les entreprises générant plus de 20% de leur chiffre d'affaires grâce à l'extraction de charbon thermique,
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est supérieure ou égale à 70 millions de tonnes, sans intention de réduction,
- Toutes les entreprises qui génèrent plus de 50% de leur chiffre d'affaires de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique,
- Toutes les entreprises qui génèrent entre 20% et 50% de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à base de charbon thermique et de l'extraction de charbon thermique, et présentant une trajectoire de transition insuffisante<sup>9</sup>.

- Hydrocarbures non conventionnels

L'investissement dans les entreprises fortement exposées aux énergies fossiles entraîne de plus en plus de risques sociaux, environnementaux et économiques. L'exploration et la production pétrolière et gazière non conventionnelles sont exposées à des risques climatiques aigus. Amundi applique une gestion discrétionnaire en la matière et sa politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active, et toutes les stratégies ESG de gestion passive.

Amundi exclut :

- Les entreprises dont l'activité qui est liée à l'exploration et à la production d'hydrocarbures non conventionnels représente plus de 30% du chiffre d'affaires.

- Tabac

Amundi pénalise les émetteurs exposés à la chaîne de valeur du tabac en limitant leur note ESG et a mis en place une politique d'exclusion pour les entreprises productrices de cigarettes. Cette politique touche

---

<sup>4</sup> Conventions Ottawa (12/03/1997) et Oslo (12/03/2008)

<sup>5</sup> Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction - 26/03/1972

<sup>6</sup> Emetteurs qui violent de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles

<sup>7</sup> Développeurs, extraction minière, entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme escompté

<sup>8</sup> Sables bitumeux, pétrole de schiste, gaz de schiste

<sup>9</sup> Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan d'élimination progressive

l'ensemble du secteur du tabac, y compris les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les détaillants. Elle est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi applique une gestion discrétionnaire.

Amundi exclut :

- Les entreprises qui fabriquent des produits complets du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieurs à 5%), y compris les fabricants de cigarettes, car aucun produit ne peut être considéré comme exempt du travail des enfants.

Par ailleurs, la note ESG du secteur du tabac est plafonnée à E (sur l'échelle de notation allant de A à G). Cette politique s'applique aux entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieur à 10%).

- ***Armement nucléaire***

Amundi limite les investissements dans les entreprises exposées à l'armement nucléaire et notamment celles qui sont impliquées dans la production de composants clés/dédiés à l'arme nucléaire.

Amundi exclut :

- Les émetteurs impliqués dans la production, la vente et le stockage des armes nucléaires des Etats qui n'ont pas ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ou des Etats l'ayant ratifié mais n'étant pas membres de l'OTAN,
- Les émetteurs impliqués dans la production d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires complets, ainsi que dans les composants qui ont été développés et/ou modifiés de manière significative en vue d'une utilisation exclusive dans des armes nucléaires,
- Les émetteurs réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires de la production ou de la vente d'armes nucléaires (à l'exception des composants à double usage et des plateformes de lancement).

Pour plus d'informations sur les modalités de prise en compte des enjeux environnementaux (en particulier les enjeux liés au changement climatique), sociaux et de gouvernance (enjeux ESG) dans sa politique d'investissement, Amundi met à la disposition des investisseurs un rapport « Application de l'article 29 », disponible sur <https://legroupe.amundi.com> (Rubrique Documentation légale).

### **Règlements SFDR et Taxonomie**

#### Article 6

Vu la focalisation des investissements dans lesquels ils investissent, les Gérants de fonds non classifiés comme relevant de l'article 8 ou de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »), n'ont pas intégré la prise en considération d'activités économiques durables sur le plan environnemental au processus d'investissement du fonds.

Il convient par conséquent de noter que les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout au long de l'exercice, le fonds a pris en compte l'indicateur 14 contenu dans les Principales Incidences Négatives\* (au sens du Règlement (UE) 2019/2088 précité) via les normes minimales et la politique d'exclusion d'Amundi relatives aux armes controversées, excluant les émetteurs impliqués dans la fabrication, la vente, le stockage ou les services liés aux mines antipersonnel et aux bombes à sous-munitions, interdites par les traités d'Ottawa et d'Oslo, ainsi que les émetteurs impliqués dans la production, la vente ou le stockage d'armes chimiques, biologiques et à l'uranium appauvri, conformément à la politique mondiale d'investissement responsable d'Amundi.

\*Appelé en anglais *Principal Adverse Impacts (PAI)*

# AMUNDI HORIZON

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### **Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

## AMUNDI HORIZON

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
Amundi Asset Management

91-93, boulevard Pasteur  
75015 PARIS

### Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mai 2024

---

Aux porteurs de parts du FCP AMUNDI HORIZON,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif AMUNDI HORIZON constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 mai 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 juin 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme

significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 31 juillet 2024

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

*Stéphane COLLAS*  
Stéphane COLLAS

### Comptes annuels

### Bilan Actif au 31/05/2024 en EUR

	31/05/2024	31/05/2023
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>581 310 780,61</b>	<b>592 829 598,13</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>581 310 780,61</b>	<b>592 829 598,13</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	581 310 780,61	592 829 598,13
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays		
Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>		
Opérations de change à terme de devises		
Autres		
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>34 569 555,70</b>	<b>43 420 483,74</b>
Liquidités	34 569 555,70	43 420 483,74
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>615 880 336,31</b>	<b>636 250 081,87</b>

### Bilan Passif au 31/05/2024 en EUR

	31/05/2024	31/05/2023
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	604 271 492,90	638 554 110,03
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	13 838 375,97	2 707 629,97
Résultat de l'exercice (a,b)	-2 307 696,99	-6 259 069,67
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>615 802 171,88</b>	<b>635 002 670,33</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>78 164,43</b>	<b>1 247 411,54</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	78 164,43	1 247 411,54
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>615 880 336,31</b>	<b>636 250 081,87</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

### Hors-Bilan au 31/05/2024 en EUR

	31/05/2024	31/05/2023
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

### Compte de Résultat au 31/05/2024 en EUR

	31/05/2024	31/05/2023
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 326 853,28	458 750,75
Produits sur actions et valeurs assimilées		4 282,65
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>1 326 853,28</b>	<b>463 033,40</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières		30 504,14
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>		<b>30 504,14</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>1 326 853,28</b>	<b>432 529,26</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	3 776 922,14	6 924 673,97
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>-2 450 068,86</b>	<b>-6 492 144,71</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	142 371,87	233 075,04
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>-2 307 696,99</b>	<b>-6 259 069,67</b>

### **Annexes aux comptes annuels**

### 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

#### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

### **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

### **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

### **Instruments financiers à terme :**

#### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

#### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

##### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

##### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0011358092 - Part AMUNDI HORIZON : Taux de frais maximum de 1,70% TTC.

### Commission de surperformance :

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

L'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'actif de référence (ci-après « l'Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1<sup>er</sup> jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indicateur de référence 25% Euro Stoxx 50 + 75% €STR Capitalisé+8,5bps.

Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de mai. Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

Au cours de la vie de la part, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

- en cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire ;
- en cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans.

Dans ce cas, toute sous-performance supérieure à 5 ans ne sera plus prise en compte au cours de la nouvelle période d'observation ; à l'inverse toute sous-performance générée sur les 5 dernières années continuera à être prise en compte.

La commission de surperformance représentera 20% de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- cet écart est positif ;
- la performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de la part par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle. Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de part rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigible à date d'anniversaire et seront payées à la Société de Gestion. La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'Actif de Référence.

# AMUNDI HORIZON

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### **Affectation des sommes distribuables**

#### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Part AMUNDI HORIZON	Capitalisation	Capitalisation

### 2. Évolution de l'actif net au 31/05/2024 en EUR

	31/05/2024	31/05/2023
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>635 002 670,33</b>	<b>667 715 027,69</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	26 413 631,36	31 126 866,77
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-67 518 585,69	-71 363 165,84
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	17 472 177,86	7 571 924,03
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 191 412,34	-4 724 773,75
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions	-101 297,55	-92 077,13
Différences de change	-122,22	28,91
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	10 175 178,99	11 260 984,36
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	9 885 174,11	-290 004,88
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	290 004,88	11 550 989,24
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-2 450 068,86	-6 492 144,71
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>615 802 171,88</b>	<b>635 002 670,33</b>

### 3. Compléments d'information

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

#### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							34 569 555,70	5,61
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	34 569 555,70	5,61								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers	6 945,46							
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/05/2024
<b>CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	26 345,16
	Autres dettes	51 819,27
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>78 164,43</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-78 164,43</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part AMUNDI HORIZON</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	1 747 470,640	26 413 631,36
Parts rachetées durant l'exercice	-4 465 488,253	-67 518 585,69
Solde net des souscriptions/rachats	-2 718 017,613	-41 104 954,33
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	39 919 079,277	

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part AMUNDI HORIZON</b>	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	31/05/2024
<b>Part AMUNDI HORIZON</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	3 761 722,14
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	31/05/2024
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/05/2024
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/05/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/05/2024
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			441 307 571,81
	LU1681047236	AMUNDI EURO STOXX 50 UCITS ETF DR - EUR C	135 774 064,99
	FR0010173237	AMUNDI SERENITE PEA Part IC	305 533 506,82
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>441 307 571,81</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/05/2024	31/05/2023
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau		
Résultat	-2 307 696,99	-6 259 069,67
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>-2 307 696,99</b>	<b>-6 259 069,67</b>

	31/05/2024	31/05/2023
<b>Part AMUNDI HORIZON</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-2 307 696,99	-6 259 069,67
<b>Total</b>	<b>-2 307 696,99</b>	<b>-6 259 069,67</b>

# AMUNDI HORIZON

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/05/2024	31/05/2023
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	13 838 375,97	2 707 629,97
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>13 838 375,97</b>	<b>2 707 629,97</b>

	31/05/2024	31/05/2023
<b>Part AMUNDI HORIZON</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	13 838 375,97	2 707 629,97
<b>Total</b>	<b>13 838 375,97</b>	<b>2 707 629,97</b>

### 3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	29/05/2020	31/05/2021	31/05/2022	31/05/2023	31/05/2024
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>706 409 999,59</b>	<b>727 023 754,04</b>	<b>667 715 027,69</b>	<b>635 002 670,33</b>	<b>615 802 171,88</b>
<b>Part AMUNDI HORIZON en EUR</b>					
Actif net	706 409 999,59	727 023 754,04	667 715 027,69	635 002 670,33	615 802 171,88
Nombre de titres	51 977 725,745	48 513 818,695	45 375 426,521	42 637 096,890	39 919 079,277
Valeur liquidative unitaire	13,59	14,98	14,71	14,89	15,42
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,22	0,31	0,89	0,06	0,34
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,01	-0,09	-0,14	-0,14	-0,05

### 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
AMUNDI EURO STOXX 50 DAILY (-1X) INVERSE UCITS ETF ACC	EUR	16 523 452	140 003 208,80	22,74
AMUNDI SERENITE PEA Part IC	EUR	26 622,181	305 533 506,82	49,61
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>445 536 715,62</b>	<b>72,35</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
AMUNDI EURO STOXX 50 UCITS ETF DR - EUR C	EUR	1 075 675	135 774 064,99	22,05
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>135 774 064,99</b>	<b>22,05</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>581 310 780,61</b>	<b>94,40</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>581 310 780,61</b>	<b>94,40</b>
<b>Dettes</b>			<b>-78 164,43</b>	<b>-0,01</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>34 569 555,70</b>	<b>5,61</b>
<b>Actif net</b>			<b>615 802 171,88</b>	<b>100,00</b>

<b>Part AMUNDI HORIZON</b>	<b>EUR</b>	<b>39 919 079,277</b>	<b>15,42</b>
----------------------------	------------	-----------------------	--------------

### **Annexe(s)**

## Produit

# AMUNDI HORIZON (C)

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.  
FR0011358092 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n° GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 02/04/2024.

**Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

## En quoi consiste ce produit ?

**Type:** Parts de AMUNDI HORIZON, fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un FCP.

**Durée :** La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

**Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») :** Non applicable

**Objectifs :** L'objectif de gestion de votre fonds est de surperformer son indicateur de référence et de se désindexer du risque action au fur et à mesure des paliers franchis par l'Euro Stoxx 50 jusqu'aux 4500 points, à travers une gestion de type discrétionnaire. L'indicateur de référence, initialement l'Euro Stoxx 50 (dividendes réinvestis, indice représentatif des principales capitalisations boursières de la zone euro) évoluera en fonction des paliers franchis à la hausse et décrits ci-dessous.

La société de gestion respectera les expositions définies ci-dessus dans une fourchette de + ou - 2,5 %.

Lorsqu'un Palier est franchi à la hausse (constatation à la clôture d'un niveau de l'indice Euro Stoxx 50 supérieur ou égale au Palier), la Société de gestion procède, dans un délai maximum de 5 jours de bourse suivant la date de constatation du franchissement du Palier à l'ajustement de l'exposition conformément au tableau ci-dessus. Une fois qu'un Palier est franchi, le pourcentage d'exposition en actions du portefeuille (telle que défini dans le tableau) ne sera pas augmenté même si le niveau de l'Euro Stoxx 50 repasse en dessous d'un Palier.

De par son éligibilité au PEA, le fonds détiendra en permanence au moins 75% de son actif en titres éligibles au PEA ou en OPCVM éligibles au PEA. La gestion de la part exposée aux actions du fonds a pour objectif de surperformer l'indice Euro Stoxx 50 calculé dividendes nets réinvestis.

Afin d'atteindre cet objectif, le gérant investit au moins 50% de ses actifs dans des actions de la zone euro (regroupant les pays ayant adopté l'euro comme devise légale nationale) sélectionnées suivant un processus visant à limiter les phénomènes de concentration sectorielle et à écarter les actions les plus volatiles au sein de chaque secteur. Le gérant peut avoir recours aux instruments financiers dérivés à titre de couverture et de bonne gestion. L'indice Euro Stoxx 50 constitue l'indice de référence de la part exposée aux actions du fonds, mais la stratégie n'est pas de répliquer cet indice et peut dès lors significativement s'écarter de ce dernier.

L'objectif de gestion de la part non exposée aux actions est de réaliser, sur un horizon de placement de 1 mois, une performance égale à l'€STR capitalisé. Cette performance sera ajustée des coûts ou des gains liés à l'éligibilité au PEA. Cet objectif sera mis en œuvre selon une méthode ou une combinaison des méthodes suivantes en fonction du couple coût / tracking-error de chacune de ces méthodes :

- une réplique pure d'un indice sur lequel existe des produits dérivés liquides et remplissant la contrainte d'éligibilité au PEA (CAC 40, Euro Stoxx 50, ...). Afin de réaliser son objectif de gestion de placement monétaire, cette partie titres sera couverte par l'utilisation de produits dérivés sur l'indice concerné ; un investissement en panier d'actions permettant de respecter le ratio PEA, couvert par un swap de performance permettant d'échanger la performance du panier contre la performance d'un placement monétaire et une exposition actions réalisée au travers d'instruments financiers à terme.

Le portefeuille est composé en permanence de 75% de titres éligibles au PEA, détenus de façon directe ou indirecte. L'univers d'investissement de ce fonds est centré sur les actions de moyenne et grande capitalisation de la zone Euro.

Les titres en portefeuille seront sélectionnés selon le jugement de la gestion et dans le respect de la politique interne de suivi du risque de crédit de la Société de gestion. En vue de la sélection des titres, la gestion ne s'appuie, ni exclusivement ni mécaniquement, sur les notations émises par les agences de notation, mais fonde sa conviction d'achat et de vente d'un titre sur ses propres analyses de crédit et de marchés. A titre d'information, la gestion pourra recourir notamment à des titres bénéficiant des notations telles que décrites ci-dessous.

Pour contribuer à la réalisation de son objectif de gestion et/ou gérer les flux intermédiaires, le fonds pourra détenir les actifs suivants :

- Jusqu'à 20% maximum de l'actif en titres de créance, dépôts et instruments du marché monétaire libellés en euros : la gestion de la trésorerie est effectuée à travers la détention d'instruments du marché obligataire et monétaire.

Les émetteurs sélectionnés (qui pourront présenter une notation pouvant aller de AAA à BBB dans l'échelle S&P ou de Aaa à Baa2 dans l'échelle Moody's) pourront aussi bien relever du secteur privé que du secteur public (États, collectivités territoriales), les dettes privées étant susceptibles de représenter jusqu'à 100% des instruments de dette. La durée moyenne de ces instruments sera inférieure à 10 ans.

La fourchette de sensibilité est comprise entre 0 et 0,125.

- Toutes devises dans la limite de 2% de son actif.

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement et à percevoir des revenus sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr) et/ou dans le prospectus).

**Rachat et transaction :** Les parts peuvent être vendues (remboursées) quotidiennement comme indiqué dans le prospectus au prix de transaction correspondant (valeur d'actif nette). De plus amples détails sont exposés dans le prospectus de AMUNDI HORIZON.

**Politique de distribution :** Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

**Informations complémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management -91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur d'actif net du Fonds est disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Dépositaire :** CACEIS Bank.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

**Risques supplémentaires** : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de AMUNDI HORIZON.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.**

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€4 490	€4 780
	Rendement annuel moyen	-55,1%	-13,7%
Scénario défavorable	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 040	€9 560
	Rendement annuel moyen	-9,6%	-0,9%
Scénario intermédiaire	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€9 970	€10 790
	Rendement annuel moyen	-0,3%	1,5%
Scénario favorable	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	€11 250	€12 210
	Rendement annuel moyen	12,5%	4,1%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2015 et 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/11/2018 et 23/11/2023

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/10/2014 et 31/10/2019

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/03/2015 et 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 30/09/2015 et 30/09/2020

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/10/2014 et 31/10/2019

### Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
<b>Coûts totaux</b>	€320	€643
<b>Incidence des coûts annuels**</b>	3,2%	1,2%

\* Période de détention recommandée.

\*\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,78% avant déduction des coûts et de 1,53% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,50% du montant investi / 250 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	Cela comprend des coûts de distribution de 2,50% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 250 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation</b>	0,63% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	61,44 EUR
<b>Coûts de transaction</b>	0,09% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du volume de nos achats et ventes.	8,60 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	20,00% de la surperformance annuelle de l'actif de référence. Le calcul s'applique à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées au cours des 5 dernières années doivent être récupérées avant toute nouvelle comptabilisation de la commission de performance. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. <b>La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.</b>	0,00 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée** : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à long terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

**Calendrier des ordres** : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 12:25 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus AMUNDI HORIZON pour plus de détails concernant les rachats.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à [complaints@amundi.com](mailto:complaints@amundi.com)

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr). Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

**Performance passée** : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

**Scénarios de performance** : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).

# AMUNDI HORIZON

## FIVG - Fonds d'Investissement à Vocation Générale

### Loi Energie Climat (LEC)

*Le présent rapport annuel sera complété des informations répondant aux dispositions du Décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021 de l'article 29 de la Loi Energie-Climat dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice comptable.*

@@@LEC

Amundi Asset Management, Société par actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 €.  
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.  
Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris - [www.amundi.com](http://www.amundi.com)

**Amundi**  
ASSET MANAGEMENT